

Formation Continue et Capacité Professionnelle des IAS 2022

Doc. SC-0116 Rév.C

Durée de la Formation : 15,00 heures

Public visé :

Sont concernés les intermédiaires d'assurance et de réassurance, leur personnel, ainsi que les salariés des entreprises d'assurance et de réassurance dont les activités consistent à fournir des recommandations sur des contrats d'assurance ou de réassurance, à présenter, à proposer ou à aider à conclure des contrats d'assurance ou à réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion. Les dirigeants des intermédiaires en assurance ont également une obligation de formation.

Prérequis : Etre IAS au 31/12 de l'année précédente.

Objectifs de l'action de formation :

Cette formation permet de tenir à jour les connaissances et aptitudes appropriées, pour les intermédiaires en assurances, leur permettant de mener à bien leurs missions et de satisfaire à leurs obligations de manière adéquate ; maintenir un niveau de performance adéquat correspondant à la fonction qu'ils occupent et au marché concerné ; actualiser régulièrement les compétences nécessaires à l'exercice des fonctions occupées.

Nature de l'action de formation : Action de formation

Contenu de la formation :

Thème 1. Compétences professionnelles générales :

Rapports annuels 2021 commentés :

- le rapport ACPR
- le rapport ORIAS
- le rapport TRACFIN
- le rapport de la Sécurité Sociale
- le rapport de la Banque de France sur l'évolution de l'épargne
- le rapport de la Fédération de l'Assurance : FRANCE ASSUREURS

Thème 2. Compétences professionnelles spécifiques à la nature des produits :

- la convention AERAS et son rapport
- Assurance-vie : la déshérence
- Assurance-vie : la clause bénéficiaire
- Actualité de l'assurance emprunteur : le loi Lemoine

Thème 3. Compétences professionnelles liées à la distribution des produits d'assurance :

- la vente à distance des produits d'assurance
- les bonnes pratiques de la DDA

Thème 4. Compétences professionnelles liées à la fonction de commercial :

- la méthode DISC

Les moyens d'encadrement :

Jean-Luc PETRICOUL : Consultant formateur indépendant spécialisé dans le domaine des assurances - adresse mail : jean-luc.petricoul@sas-sophia.fr

Moyens pédagogiques utilisés :

Formation asynchrone : Mise à disposition de vidéos, documents et quizz d'entraînement dans les modules de formation composant le parcours ou la formation. Des travaux pratiques peuvent être demandés (cela est indiqué dans le programme) et transmis aux formateurs. L'accompagnement des formateurs référents s'effectue via des modes de communication ne nécessitant pas de connexion simultanée. Dans notre cas, il est possible de contacter le formateur via la plateforme de formation dans l'espace prévu à cet effet, ou bien encore par l'échange de mails directs (courriels accessibles dans le protocole individuel de formation transmis avant le démarrage). L'intervenant se charge de répondre par mail dans un délai de 48 heures pour les questions, et 8 jours pour la correction des études de cas (sous format vidéo ou texte). Possibilité d'échange téléphonique sur simple demande écrite.

Moyens techniques utilisés :

Compte individuel (sécurisé par un mot de passe) sur une plateforme e-learning comprenant un parcours (pour les formations initiales) ou une formation. Un accompagnement technique est effectif durant toute la durée de la session, et les modalités indiquées dans le protocole individuel de formation transmis avant le démarrage.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

- Evaluation en fin de formation, en ligne, sous forme de QRU/QCM, comprenant 20 questions. L'épreuve du contrôle des compétences acquises est réputée réussie lorsque le nombre de bonnes réponses excède 70 %.
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Remise du livret de formation réglementaire et de l'attestation d'assiduité en fin de formation, accompagnés du relevé de connexions.

Plus d'informations :

Géraldine FRANCOIS

Tél. 06.95.18.30.71

Mail : g.francois@sas-sophia.fr